La Lettre de **PRO SILVA FRANCE**

Comité de rédaction : Bruciamacchie M., Duchiron M. S.
37 Rue Renan - 54520 LAXOU

Décembre - 1995. N°14

Compte Rendu de l'Assemblée Générale de Pro Silva à Angles (Tarn) - 7 Octobre 1995

Quatre vingt dix personnes environ se sont réunies dans la salle de la mairie à ANGLES (Tarn) pour la cinquième assemblée générale de PRO SILVA FRANCE. Cette assemblée a été accueillie par Monsieur Antoine GUIRAUD, président de FORESTARN, qui a largement participé à l'organisation pratique de cette journée et qui nous souhaite la bienvenue dans le Tarn.

Le président Brice de TURCKHEIM souhaite la bienvenue aux participants, remercie la famille de bien vouloir nous accueillir pour la visite de forêt et le président GUIRAUD pour son aide matérielle, précieuse et efficace. Il remercie particulièrement de leur présence Monsieur BARTHOD, directeur de la Forêt à la DERF, Monsieur ROQUE, directeur régional de l'Office National des Forêts, Monsieur MAYEUX, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Monsieur et Madame BERRY, occupant de très nombreuses fonctions au sein de la forêt privée, notamment la présidence du CRPF et celle du syndicat des propriétaires forestiers du Tarn, Monsieur MARTINEL, directeur du CRPF, et Monsieur ALLOUARD, fondateur de l'ATVF, père de l'IDF. Il présente les excuses de Monsieur PLAUCHE-GILLON, président de la FNSPFS, de M. LECLERC de HAUTE-CLOQUE, président de l'ANCRPF et de Monsieur CARLES, président de la quatrième section du conseil Général du GREF. Il salue la participation de Monsieur POINTEREAU, responsable de la Forêt au sein du réseau FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.

1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale de 1994. Ce compte rendu qui avait été envoyé avec l'invitation à l'assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

2. Exposé du rapport moral de Pro Silva France pour l'exercice 1994-95 par Marc VERDIER

2.1 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois le 24 janvier et le 13 septembre 1995.

Monsieur Hubert nous ayant confirmé sa démission de la présidence, Brice de TURCKHEIM a accepté de prendre sa place et a été élu à l'unanimité moins son abstention. Il souhaite cependant que son mandat soit de durée limitée et qu'un autre prenne le plus vite possible la relève. A sa demande, deux vice présidents ont été élus : MM. Philippe d'Harcourt et Roland Burrus.

Sur sa proposition, Michel Hubert a été nommé à l'unanimité, moins son abstention, Président d'honneur et je souhaite au nom de vous tous le remercier une nouvelle fois pour tous les services qu'il a apporté à notre association, notamment par sa diplomatie et ses très nombreuses relations dans le monde forestier, et pour tous les services qu'il va encore lui apporter car il reste parmi nous. Il suffit pour apprécier son travail de mesurer la différence entre notre image à la création de l'association et le climat actuel, beaucoup plus calme et ouvert, même si des progrès restent encore à faire. Cela nous le devons pour une très large part la caution personnelle qu'il nous apportait ainsi. Cela n'a pourtant pas été sans lui causer quelques contestations...

Monsieur BESSIERES nous a donné sa démission de son poste de trésorier et Max BRUCIAMACCHIE a accepté de lui succéder.

A la suite de ces élections, le bureau est constitué comme suit :

Président d'honneur : Michel HUBERT
Président : Brice de TURCKHEIM
Vice présidents : Philippe d'HARCOURT et Roland BURRUS
Secrétaire général : Marc VERDIER
Secrétaire général adjoint : Eric LACOMBE
Trésorier : Max BRUCIAMACCHIE

Le conseil continue donc son activité sous la présidence de Brice de TURCKHEIM selon les axes suivants :

Améliorer la mise en place des groupes régionaux

C'est là un des gros efforts qui nous restent à accomplir. Une enquête menée auprès des responsables des groupes régionaux par Monsieur HUBERT et relatée dans le numéro 12 de la lettre de PRO SILVA FRANCE a montré que ceux-ci se sentaient isolés à la fois par rapport aux autres groupes mais aussi par rapport aux membres du groupe régional qui souvent avaient tendance à se laisser porter par les bonnes volontés agissantes.

Sommaire

Compte rendu de l'assemblée générale ..... Page 1
Relations avec les instances forestières ..... Page 2
Intervention de M BARTHOD ..... Page 4
Intervention de M POINTEREAU ..... Page 5
Forêt de Bouscadié ..... Page 6
Groupe Alpes ..... Page 8

Un stage de trois jours à destination des responsables de groupes régionaux a été organisé au Nouvion en avril dernier avec comme thème la préparation et l'animation d'une sortie en forêt. Le principe de renouveler annuellement ce type de réunion a été décidé en mettant davantage l'accent sur les aspects pratiques d'organisation et en réservant plus de temps aux échanges entre les responsables. PRO SILVA FRANCE a pris totalement en charge les frais de stage à l'exception des frais de déplacement des participants.

Par ailleurs chacun d'entre vous doit faire l'effort de participer à l'animation du groupe en proposant des visites de forêt. Bien souvent nous hésitons trop à proposer des forêts, pensant qu'elles sont trop éloignées de l'idéal PRO SILVA. En fait il n'y a pas d'Idéal absolu, mais une direction, indiquée par nos principes, vers laquelle chacun doit tendre à progresser. C'est en mettant en commun nos déceptions et nos difficultés que nous arriverons, ensemble, à les résoudre.

Monsieur HUBERT a accepté de bien vouloir continuer à prendre en charge la coordination des groupes régionaux et tenter d'en améliorer la dynamique.

Augmenter la liste de nos parcelles de référence

C'est un souci constant et chacun d'entre nous doit sentir l'obligation morale qui est la sienne d'apporter sa pierre à cet édifice encore très insuffisamment bâti.

Ce retard n'est du reste malheureusement pas spécifique à la France et Monsieur KUPER, président de PRO SILVA EUROPE ne manque pas de nous rappeler l'importance et l'urgence pour notre crédibilité et la diffusion de nos idées, d'avoir un catalogue des forêts ou des parcelles gérées selon PRO SILVA.

Pour le moment, nous avons une trentaine de fiches du premier degré ; cela est nettement insuffisant par rapport à notre objectif de 200 fiches réparties dans toute la France.

-Rédaction d'un manuel exposant et illustrant nos principes sylvicoles

Disposer d'un manuel est apparu comme une nécessité pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de personnes désirant comprendre et mettre en pratique les idées soutenues par PRO SILVA.

Nos principes sylvicoles s'adaptent aux potentialités du milieu, cherchent à tirer parti des écosystèmes en place sans grands bouleversements, tout en intégrant les désirs du propriétaire et de la société, en prônant la multifonctionnalité des forêts.

La variété des situations auxquelles ils répondent nécessitent de la part du sylviculteur une bonne capacité d'observation et d'analyse. Ces principes ont été énoncés dans une première partie, suivis d'exemples concrets vécus par quelques praticiens très expérimentés, et enfin il est rappelé ce qu'est PRO SILVA et quelles sont les actions qu'elle préconise.

L'ouvrage est précédé d'une préface rédigée par Monsieur Christian BARTHOD, Directeur de la forêt à la Direction de l'Espace rural et de la Forêt. L'ouvrage a au départ été conçu sous une forme très simple et sera multiplié et réédité au fur et à mesure des mises à jour en fonction de l'accueil qu'il rencontrera et de l'évolution des connaissances qui progressent très vite.

Votre conseil a décidé de fixer à 1000 le nombre d'exemplaires imprimés. Chaque adhérent de PRO SILVA à jour de sa cotisation en recevra un gratuitement. Des exemplaires supplémentaires pourront être commandés par les adhérents, ou vendus à des personnes extérieures au prix de 50 F pièce plus les frais d'envoi s'il y a lieu. Un stock de ces brochures a été amené ici même, qui vous permettra de vous le procurer dans ces conditions.

Le professeur OTTO, membre d'honneur et fondateur de PRO SILVA FRANCE que beaucoup d'entre nous connaissent a rédigé un remarquable traité d'écologie forestière. De nombreux auteurs ont donné des compte rendus élogieux de cet ouvrage. Il nous a paru souhaitable que ce traité rédigé en langue allemande soit accessible aux francophones. Nous étudions avec l'IDF, la possibilité de le faire traduire et de l'éditer.

2.2 Voyage en Basse Saxe

En mai, le conseil d'administration, ainsi que quelques personnalités notamment Messieurs BARTHOD et CARLES, président de la 4ème section du conseil général du GREF et plusieurs membres et sympathisants ont participé au voyage d'étude en BASSE SAXE qui avait été annoncé dans la lettre de PRO SILVA FRANCE.

Le Professeur OTTO avait organisé une semaine d'excursions absolument passionnante. Le thème central était la prise en compte de la structuration naturelle des peuplements forestiers en petits groupes d'individus et les répercussions qui pouvait en résulter sur la conduite des peuplements notamment au niveau de la stabilité mais également sur la possibilité d'augmenter le pourcentage de bois de qualité dans la production globale.

Cette évolution, pour ne pas dire révolution, dans la façon d'envisager la sylviculture tire son origine de travaux assez anciens de chercheurs allemands ainsi que des pays de l'est notamment russes et polonais récemment redécouverts et des progrès dans le domaine de l'écologie forestière induits par la meilleure connaissance des forêts vierges et de leur dynamique.

Le compte rendu de ce voyage a été publié dans le numéro 13 de la lettre de PRO SILVA FRANCE.

2.3 Relations avec les instances forestières

Relations avec les CRPF

La réunion en forêt de GERGY de l'ANCRPF en juin 1994 a constitué une étape fondamentale sur l'évolution du comportement des CRPF vis-à-vis de notre sylviculture. Nous en avions déjà parlé lors de l'assemblée générale de 1994 et un compte rendu a été rédigé par l'ANCRPF. D'autre part notre président a écrit à tous les CRPF pour leur faire les propositions suivantes :

- permettre aux administrateurs et personnels de ces centres de participer à nos travaux.
- nous signaler tout cas de dérive où des coupes plus ou moins abusives sont pratiquées sous le sigle PRO SILVA
- ne pas organiser de réunion “PRO SILVA” sans notre participation et notre “contrôle”,
- Nous mettre à la disposition des centres ainsi que des syndicats de propriétaires pour expliquer nos conceptions de gestion, en salle ou sur le terrain.

Plusieurs centres ont répondu très favorablement et amicalement à cette lettre. D'une manière générale l'adoption d'un mode de sylviculture "PRO SILVA" dans les plans simples de gestion est de plus en plus facilement acceptée dans la mesure où elle s'accompagne d'indicateurs encadrant la mise en oeuvre des coupes et des travaux. Ces indicateurs ou "garde-fou" peuvent être les suivants :

- taux de prélèvement, ou plutôt volume global de la possibilité maximum
- fixation des diamètres d'exploitabilité,
- amélioration de la description des peuplements et de la description des coupes et travaux.
- engagement de reboiser les vides qui ne se régénéreraient pas naturellement dans un délai de 3 à 5 ans après la coupe.

Le souci qui demeure pour les CRPF est de fournir à l'administration des moyens de contrôle permettant d'éviter les dérives de certains sylviculteurs peu scrupuleux sous couvert de nos idées. Nous ne pouvons que comprendre ce souci tout en continuant cependant à affirmer que la facilité du contrôle ne doit pas être le seul élément d'appréciation d'une sylviculture.

2.4 Relations avec l'Administration Forestière

Notre président d'honneur, et notre président ont été reçus à leur demande par Monsieur BARTHOD, pour évoquer les aides éventuelles que pourrait recevoir notre Association.

L'Administration, très favorable à nos travaux, accepte de nous aider financièrement et, sous certaines conditions, à améliorer notre formation technique, à entreprendre diverses études notamment économiques, et à compléter la documentation disponible. L'Administration par contre ne peut prendre en charge, ni nos frais de fonctionnement, ni nos actions de promotion. Enfin, l'étude des forêts de démonstration sera confié à un pool d'intervenants cofinancés par la DERF, et dans lequel PRO SILVA FRANCE aura la place qui lui revient. Par ailleurs, la DERF consulte PRO SILVA sur des questions d'aide du FFN aux rédactions de PSG et aux soins culturaux.

Nous avons également évoqué avec la DERF nos réflexions sur certains aspects de la fiscalité forestière encourageant la coupe rase sur de grandes surfaces et le reboisement artificiel.

- La taxation au titre des impôts sur l'ensemble de la valeur vénale des forêts qui, malgré les avantages de la loi Sérot et de l'amendement Monnichon, pénalise les peuplements riches préconisés par nos conceptions, et favorise les forêts appauvries.
- L'évolution, qui nous parait indispensable, de la politique cynégétique, pour permettre aux écosystèmes forestiers de recouvrer la faculté de se régénérer naturellement sans disparition des essences et d'une manière générale des plantes appâtantes, sans mesures de protections qui sont coûteuses et appauvrissent le milieu forestier et sa diversité.

Le rapport SERVAT, envisageant des mesures très positives, rédigé à la demande du parlement n'a jamais été déposé sur le bureau de l'Assemblée et n'a donc pas été discuté, en raison de l'opposition du ministère de l'environnement et de certains chasseurs.

Des efforts sont entrepris, notamment par le ministère de l'Agriculture et la Direction de Forêts pour qu'il ne soit pas définitivement enterré.

2.5 Relations avec l'Office National des Forêts

Elles s'améliorent, l'ONF exposant un grand nombre d'idées proche des nôtres dans sa plaquette intitulée "Maintien de la Biodiversité".

De plus, à la requête de notre président, une lettre du directeur général de l'ONF Monsieur CARREZ, manifeste un très grand souci d'ouverture et souhaite voir le personnel de l'ONF être associé aux réunions des groupes régionaux ou toutes autres sorties dans le cadre de sa formation. Cette ouverture constitue une véritable évolution qui n'est pas seulement une simple acceptation mais un souhait effectif de collaboration avec notre association.

3. La Lettre de Pro Silva France

Elle continue à remplir son rôle d'information et de liens entre les membres grâce au travail de Max BRUCIAMACCHIE et des trop rares personnes qui veulent bien consacrer un peu de leur temps à la rédaction d'articles ou de contributions diverses. trois numéros ont été publiés depuis notre dernière assemblée générale. La matière ayant été un peu trop abondante, il n'a pas été possible de publier autant qu'il l'aurait fallu les CR des tournées des groupes régionaux, mais un effort sera fait en ce sens pour les prochains numéros.

Il serait bon que les uns et les autres fassent part de leurs réflexions, de leurs travaux et même de leurs lectures de publications ou d'ouvrages qui ne seraient pas à la disposition du plus grand nombre d'entre nous.

4. Les adhérents

L'année dernière nous étions environ 350 Cette année lors de notre dernier appel de cotisations nous avons du signifier leur radiation aux membres qui malgré nos multiples relances ne se sont jamais mis à jour de leur cotisations depuis plus de trois ans. Cela a entraîné la suppression de 19 adhésions.

Nous avons enregistré la démission de 2 personnes pour convenances personnelles. Enfin nous avons à déplorer le décès de 2 personnes. Il s'agit de Marie Claude Blanc et Marguerite VAZEILLES

Les adhésions nouvelles ont porté le nombre de nos adhérents à 363

Examen des comptes arrêtés au 1/10/95

L'année précédente nous disposions entre le livret A de caisse d'épargne et le compte chèque courant un montant de : 121.889,88 F.
En fin d'exercice, il reste : 137.587,07 F
Les mouvements ont été les suivants :

RECETTES :

cotisations :	59.360 F
intérêts :	4.199,65 F
voyage Basse Saxe :	20.100 F
divers :	12.235 F
	95.894,65 F

DEPENSES :

formation des animateurs de groupes régionaux :	29.500 F
secrétariat et frais papeterie et envoi :	14.568,04 F
frais de déplacement :	1.230 F
assemblée générale de 1994 :	10.669,80 F
voyage en Basse - Saxe :	18.429,62 F
allocation aux groupes régionaux :	1.800 F
cotisation à PRO SILVA EUROPE :	4.000 F
	80.197,46 F

Les dépenses ont été un peu inférieures à ce qui était prévu du fait de retards dans la publication de la notice de sylviculture parue seulement en septembre 1995, et dans la facturation des frais de secrétariat du comité des forêts,

Par ailleurs, Monsieur HUBERT fait remarquer qu'il y a des problèmes de fonctionnement des groupes régionaux qui vont probablement nécessiter des dépenses. Enfin, il est bien évident que les dépenses des excursions telle que celle de la Basse-Saxe, ne sont pas financées par les cotisations des membres mais par les participants eux-mêmes, avec le plus souvent même un petit bénéfice qui reste acquis à PRO SILVA FRANCE.

Le budget prévisionnel prévoit de fortes augmentations de dépenses avec des dépenses de 230.000 F, rendues possibles par l'obtention des subventions allouées par la DERF qui nous permettront de continuer la formation des animateurs, de financer la notice de sylviculture maintenant publiée, de cofinancer la publication en français du livre du professeur OTTO, et de mettre en oeuvre des études économiques comparées sur la rentabilité de la sylviculture PRO SILVA. Ce budget prévisionnel qui table sur des rentrées de 180.900 F devrait donc faire terminer l'exercice prochain avec une trésorerie positive de 88.487,07 F.

Ces comptes présentés par Monsieur François BESSIERES, ont été approuvés à l'unanimité moins son abstention, par l'assemblée Générale.

4. Fixation de la cotisation pour l'exercice 1995/96

Il est proposé par le conseil d'administration de conserver les cotisations de l'exercice passé inchangé soit :

- 230 F pour les personnes physiques dans le cas général,
- 50 F pour les étudiants et les sans-emploi,
- 1.000 F pour les personnes morales.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale.

5. Renouvellement des membres du conseil d'administration

Le renouvellement partiel du conseil d'administration doit, selon nos statuts, être effectué par tiers tous les ans. Les administrateurs suivants sortants et se représentaient aux suffrages de l'assemblée générale : Bessières, Turckheim, Bruciamacchie, Duchiron, Guillier, Aubé, Kircher, Jabrun, Salles.

Aucune autre candidature ne s'est manifestée ni dans la salle ni par courrier. Les membres sortant ont été réélus en bloc à l'unanimité par l'assemblée Générale. Il a cependant été suggéré par Monsieur TYRODE d'envoyer désormais avec l'invitation à l'assemblée Générale, la liste des administrateurs renouvelables ainsi qu'un appel à candidature.

Intervention de Monsieur BARTHOD

"M. BARTHOD, sous-directeur de la forêt à la DERF, a fait quelques commentaires concernant la politique forestière, qui intéresse particulièrement PRO SILVA. Ceux-ci se présentent explicitement dans le droit fil de l'intervention de M. GRAMMONT au Congrès de PRO SILVA à Besançon.

Position de la DERF vis à vis de PRO SILVA France

M. BARTHOD explique que la responsabilité première de la politique forestière est de préciser ses objectifs sous la forme de cahiers des charges qui laissent aux gestionnaires la responsabilité du choix des techniques et des options sylvicoles les plus à mêmes de réaliser les compromis nécessaires au niveau du terrain. Aussi bien dans le domaine des subventions à la production forestière que dans celui de la fiscalité forestière, il convient d'identifier des indicateurs de suivi, afin de permettre des contrôles, une évaluation des résultats et de procéder aux inflexions nécessaires. Il n'est pas de la responsabilité de l'Etat d'ériger en principes obligatoires tel type de traitement sylvicole plutôt que tel autre.

L'administration est intéressée par les réponses que PRO SILVA France pense pouvoir donner à deux des préoccupations majeures pour la continuité de la politique forestière. Il s'agit d'une part du renchérissement des investissements induits par le recours aux techniques actuelles de plantation, et d'autre part de l'impact sur la sylviculture de la rémunération des petits bois. Enfin la revendication de PRO SILVA de prendre en compte et d'intégrer les fonctions sociales et environnementales de la forêt dans la gestion ordinaire répond à de fortes aspirations de la société ; la DERF ne peut être que très sensible à cette préoccupation.

L'administration n'est absolument pas prête à délivrer un blanc seing à PRO SILVA pour tous les aspects de son discours, mais elle souhaite pouvoir encourager les réflexions et les expérimentations qui s'efforcent de répondre aux questions qui l'intéressent. Une subvention de 50 000 FTTC a donc été allouée en 1995 à PRO SILVA, sur la base d'une demande concernant trois types d'actions : 1) la formation interne de ses membres (il n'est pas question de financer les frais de fonctionnement de l'association, ni les actions de promotion) ; 2) des études économiques rigoureuses qui puissent expliciter les implications économiques de nos principes sylvicoles ; 3) des publications qui s'efforcent de mettre à la disposition des sylviculteurs les réflexions et résultats de la recherche française ou étrangère.

Depuis sa nomination à la sous-direction de la forêt, M. BARTHOD a été démarché par la plupart des associations qui installent des placettes de suivi de peuplements irréguliers. Pour éviter la dispersion des efforts et le sepoudrage des aides, il estime souhaitable d'encourager la constitution d'une table ronde, pilotée par exemple par l'ENGREF, pour mettre au point une série de fiches communes à toutes ces associations et pour organiser la circulation des informations recueillies, dans le respect d'une indispensable rigueur scientifque, M. BARTHOD a écrit officiellement au directeur de l'ENGREF pour savoir si cet établissement accepterait d'assumer la responsabilité de cette table ronde et une liaison éventuelle avec le GIP ECOFOR. La

DERF sera prête à aider financièrement un tel projet fédérateur.

Les question fiscales

Une réflexion est actuellement en cours pour étendre le régime de l'exonération trentenaire aux régénérations naturelles. Il semble exister un accord de principe de la direction des impôts sur ce point, à la condition expresse de définir des critères simples permettant un contrôle efficace. D'un point de vue technique, le problème n'est pas simple à circonscrire. L'extension d'un tel dispositif à la futaie jardinée et aux peuplements irréguliers pourrait être envisagée dans une seconde étape.

M. BARTHOD souhaite sur ce point recueillir de notre association toutes suggestions permettant de définir de façon simple et claire d'éventuels critères d'attribution de cette exonération partielle, ainsi que des moyens de réception et de contrôle aussi simples et objectifs que possible.

Système d'aide financière à la sylviculture

Comme l'avait indiqué M. GRAMMONT à Besançon, l'administration est ouverte à toute réflexion permettant de prendre en compte dans la panoplie des aides du FFN et/ou du budget de l'Etat, certaines opérations spécifiques à une sylviculture de peuplements irréguliers et/ou mélangés. Là aussi, deux problèmes se posent : comment aider ? Comment contrôler ?

La DERF souhaite enfin continuer à aider l'élaboration des plans simples de gestion de la deuxième ou de la troisième génération. L'aide publique n'est pleinement justifiée que dans la mesure où ces nouveaux PSG présentent une amélioration par rapport aux précédents. Parmi les facteurs d'amélioration, il est nécessaire d'expertiser la cartographie des stations, la cartographie des peuplements et certains types d'inventaires.

Suites à donner au rapport Servat

La DERF a relancé le ministère de l'environnement à propos des dégâts de gibier aux forêts. La position de la DERF est que les sylviculteurs devraient davantage insister sur une véritable politique de prévention, et donc sur la réforme des modalités de gestion du plan de chasse, plutôt que sur l'indemnisation des dégâts. Des propositions ont été faites dans ce sens au ministère de l'environnement, et celui-ci est en train de les examiner.

La mise en oeuvre de la Directive Habitats

Cette Directive qui prévoit la mise en place du réseau Natura 2000 a beaucoup fait parler d'elle, notamment en raison d'incontestables maladresses dans se mise en oeuvre. Certaines instructions du ministrère de l'environnement n'ont pas été entièrement respectées.

M. GRAMMONT et M. SIMON (directeur de la nature, des paysages au ministère de l'environnement) ont co-signé le 29 septembre 1995 une lettre circulaire aux préfets de région, avec copie aux préfets de département, pour leur rappeler les principes qui régissent les modalités de mise en oeuvre de cette Directive :

- La phase actuelle est une phase d'inventaire des zones susceptibles de présenter un intérêt écologique remarquable au titre d'une espèce ou d'un milieu figurant dans les annexes de la Directive Habitats. Cet inventaire ne préjuge absolument pas d'une décision de classement, au terme du travail de sélection qui doit être effectué aux niveaux national et communautaire. Le secret n'est pas de mise dans cette phase. Les cartes, les bordereaux simplifiés et les bordereaux détaillés doivent être communiqués aux CRPF, à l'ONF et aux représentants des communes forestières. Un délai de deux mois doit leur être donné pour expertiser ces listes, réagir et faire d'éventuelles contre-propositions.

- Le Muséum national d'histoire naturelle doit ensuite expertiser la validité scientifique de toutes les propositions, et faire un tri de façon à hiérarchiser les propositions sur la base des critères figurant à l'annexe 3 de la Directive. L'objectif est un réseau communautaire, et non un réseau d'intérêt national, à plus forte raison d'intérêt régional.

- Après examen par le comité national de protection de la nature, une phase de consultation sera engagée au niveau local durant 4 mois, par le canal d'une enquête publique dans les communes, et par celui d'une consultation officielle des partenaires régionaux.

Il est donc prématuré de préjuger du résultat final de cette procédure, même s'il faut être très vigilant et intervenir activement à chacune des phases prévues. La circulaire du 29 septembre 1995 reconnaît que dans la plupart des cas, les prescriptions de gestion à appliquer se borneront à la poursuite de la gestion pratiquée jusqu'alors et qui a permis aux espèces sensibles de se maintenir. Il ne s'agit pas d'une mise en réserve intégrale des futures zones de conservation spéciale du réseau Natura 2000. Les problèmes économiques ne sont pas occultés dans la Directive, et l'indemnisation des pertes découlant de certaines contraintes fortes devrait faire l'objet de mesures appropriées.

L'écocertification

M. BARTHOD rappelle la distinction entre l'écocertification qui s'intéresse à l'origine du produit et aux modalités de gestion forestière, et l'écolabel qui s'attache à un produit industriel fini et qui certifie que l'ensemble du processus de production et de recyclage de ce produit respecte l'environnement. Pour le papier, par exemple la question du chlore est au moins aussi sensible pour les milieux écologistes que la question de l'origine des bois utilisés.

De nombreuses questions sur l'écocertification sont encore en suspens : que veut-on certifier ? Qui certifie ? Quel sera le coût de l'écocertification ? A quelle unité territoriale l'écocertification peut-elle s'appliquer ? Les canadiens qui sont partisants de l'écocertification reconnaissent que celle-ci est déraisonnable pour des unités de gestion de moins de 500 ha. Mais la question la plus importante reste la suivante : existe-t-il réellement un marché pour l'écocertification dont le coût sera en fin de compte supporté par le consommateur. La réponse est probablement différente selon les pays. S'il existe une réelle demande dans une majorité des pays les plus riches d'Europe et d'Amérique du Nord, une écocertification des bois verra le jour, sous une forme ou sous une autre. Si ce n'est pas le cas, les industriels ne bougeront pas. Actuellement le secteur le plus sensible semble être celui des pâtes à papier."

Intervention de Monsieur POINTEREAU

Monsieur Pointereau est responsable du réseau forêt au sein de l'association France Nature Environnement qui est la fédération des sociétés de protection de la nature, à la fois régionales et nationales. Il fait partie des 24 personnes du conseil d'administration de cette fédération. Cette fédération est fédérée par le Bureau Européen de l'Environnement (B.E.E.). Cette fédération rassemble 700.000 personnes

à travers la France, au nom desquelles Monsieur Pointereau s'est exprimé.

De manière générale, il y a une convergence majeure entre PRO SILVA et les associations fédérées par F.N.E. dans la conception de gestion globale de la forêt en tant qu'écosystème et non pas uniquement usine à bois. F.N.E. souhaite ne pas voir la forêt prendre le chemin de l'agriculture avec la pénétration des intrants et en particulier des pesticides et des physocides, la réduction de la base génétique du matériel utilisé. Le long terme de sa production impose à la forêt de trouver son auto défense dans son adaptabilité qui nécessite la conservation de sa biodiversité. F.N.E. s'inquiète de ce que cette évolution consommée constatée en agriculture, simplement amorcée en forêt sous-tend déjà l'orientation de la politique et de la recherche.

F.N.E. ne souhaite pas que l'on évolue vers une dichotomie des rôles assignés à la forêt avec d'une part des forêts de production et d'autre part des forêts de loisir ou les forêts à but écologique. F.N.E. est intéressé par les résultats économiques de notre sylviculture, pour pouvoir défendre une "bonne voie entre écologie et économie".

En ce qui concerne les grands ongulés, Philippe POINTERAU précise que F.N.E. n'est absolument pas opposé à la chasse et qu'il est conscient du problème que cela pose. Mais F.N.E. rejette la chasse illégale, telle que celle des palombes et des tourterelles dans le Sud-Ouest. Il rejette le recours aux protections collectives ou individuelles. Il pense que plusieurs voies doivent être explorées

- Y a t il une sylviculture plus ou moins sensible ?
- Utilisation plus large du plan de chasse
- Favoriser la réintroduction ou le développement des grands prédateurs.

Indépendamment de ce problème posé par les grands ongulés, F.N.E. s'intéresse au maintien des espèces minoritaires moins spectaculaires qu'elles soient animales (invertébrés, et insectes en particulier qui représentent l'essentiel de la biodiversité) ou végétales et pas seulement les espèces ligneuses. Monsieur POINTERAU, salue l'effort de l'ONF qui a pris pour objectif d'installer 10.000 ha de réserves intégrales.

A propos de la Directive Habitat, Monsieur POINTEREAU, voit en elle le schéma directeur de toutes les conventions déjà précédemment signées par la France avec les moyens de les mettre en oeuvre.

On s'aperçoit que la gestion traditionnelle de l'espace rural a permis le maintien de la biodiversité dont elle était un sous-produit. Des questions se posent cependant maintenant pour son avenir avec l'évolution et en particulier l'utilisation de plus en plus importante des pesticides et physocides. La perception du paysage est très subjective et on relève fréquemment les contradictions du public qui est attaché aux grandes futaies cathédrales sans accepter les coupes rases qui en résultent. Le paysage est cependant un facteur essentiel qui ne peut être négligé car c'est à travers lui que le public nous juge.

En conclusion, Monsieur POINTERAU insiste sur la qualité des intervenants nécessités par notre sylviculture et souhaite que nous continuions à améliorer leur conditions de travail et/ou leur rémunération.

Notre président a remercié Philippe POINTERAU et se félicite de la convergence de la plupart de nos idées, telles qu'il les a exprimées, à la différence des idées exprimées par l'association GREENPEACE en particulier qui sont inacceptables pour nous en matière forestière. GREENPEACE n'est pas adhérente au réseau France Nature Environnement.

Monsieur Michel HUBERT demande son sentiment à Monsieur POINTERAU sur l'attitude de certains écologistes qui veulent imposer leur point de vue, au besoin par la force.

Monsieur POINTERAU ne nie pas l'action de lobbying exercée par son réseau tout en préférant infiniment le partenariat et la persuasion. Il est extrêmement attentif à l'application des résolutions officiellement prises et confirme que les recours judiciaires contre les actions illégales puissent être introduites par les associations de protection de la nature.

Présentation de la forêt de BOUSCADIE

Notre président, conseil du gestionnaire de la forêt de Bouscadié visitée dans l'après-midi, en introduction nous expose quelques thèmes généraux fréquemment abordés dès que l'on parle de sylviculture PRO SILVA et qui s'illustrent en particulier sur cette forêt.

Nous extrayons de la visite très riche les idées générales qui y ont été illustrées, sans en reprendre le cours chronologique.

Evolution du matériel par ha

Depuis 1960 l'évolution constatée va dans le sens d'une enrichissement de matériel de 277 m3/ha à 344 en 1990, malgré des chablis importants dans les années 60. Dans l'intervalle ont été coupés 278 m3 par ha soit la totalité du volume présent à l'origine. Parallèlement à cette accumulation de matériel on constate une proportion croissante des gros bois dans le volume par ha.

Les objectifs retenus sont de 400 m3 par ha avec 50 % en volume de gros bois (diamètre sup. à 55 cm), 30% de bois moyens et 20% de petits bois. Cette charge de 400 m3 a été fixée comme guide à partir d'une règle souvent en application dans les peuplements de structure jardinée qui recommande un matériel exprimé en m3 par ha décuple de la hauteur dominante exprimée en mètres. Cependant ce guide n'est absolument pas une norme stricte et peut parfaitement être remis en cause par l'observation permanente des peuplements.

La question a été posée des risques financiers que l'accumulation d'un matériel important fait courir au propriétaire. La réponse donnée a été que l'assurance contre les chablis est moins donnée par un faible volume sur pied, mais par la structure du peuplement dont les gros bois sont l'ossature. Il n'est pas indifférent que 400 m3/ha soient constitué de 400 arbres de 1m3 ou 150 arbres de 3m3, bien individualisés.

A Bouscadié, la tempête de 1982 a renversé une possibilité, ce qui est modeste, et les chablis des autres années sont presque négligeables. Un facteur de stabilité

plus récemment pris en compte est la structuration des peuplements en petits groupes d'individus qui se comportent comme un seul arbre. Cela a été illustré par des groupes d'arbres, par exemple en parcelle 16, qui avait résisté au gros chablis des années 60. Bien qu'isolés ces arbres ont été conservés intégralement, en raison de la qualité de stabilité dont ils avaient fait preuve.

A proximité dans les trouées non régénérées ont été plantés des hêtres dont on souhaitait augmenter la proportion, aussi bien pour des raisons culturales que pour la production de bois.

Problèmes des dommages d'exploitation

Il y en a. On ne peut prétendre les réduire à zéro. Cependant, ils sont minimisés et restent à un niveau parfaitement acceptable de par :

- La qualité des intervenants. La forêt de Bouscadié emploie pendant 5 mois 2,5 personnes salariées de grand professionnalisme ce qui équivaut en gros à un salarié pour 200 hectares pour une forêt telle que celle-ci. Ces personnes sont associées au martelage, exploitent, débardent les bois, et font les travaux sylvicoles, ainsi que l'entretien de la voirie. Les travaux d'exploitation et de débardage occupent 90 % du temps pour 1500 à 2000 m3 exploités par an, soit environ 1 heure pour couper et débarder 1 m3.
- Par le volume moyen des arbres exploités. Mobiliser une pièce de 4 m3 est beaucoup moins dommageable que 8 arbres de 0,5 m3.
- La nature répare beaucoup de dégâts que la conscience des exécutants n'ont pu éviter.

Malgré l'intensité du rythme d'exploitation, nulle part nous n'avons relevé de dégâts notables. En particulier dans une coupe récente, il avait été retiré 22 m3 en deux pièces sans compromettre les jeunes bois environnants pourtant nombreux. Il semble évident que s'il avait fallu sur la même surface couper et débarder 44 arbres d'un demi m3 les dégâts auraient été infiniment supérieurs. Il faut faire admettre que l'exploitation et le débardage des bois sont des opérations sylvicoles et non de pure récolte.

Un paramètre important de cette forêt est son réseau de desserte dense avec 55 ml de routes accessibles aux camions par ha et un réseau de pistes également très nombreuses. Cela permet au tracteur de débardage, après un abattage réfléchi, de ne pas pénétrer dans le peuplement et de câbler tous les bois à partir des pistes.

Soins culturaux

Ils sont considérablement réduits par la présence d'un matériel sur pied élevé et une bonne utilisation des mécanismes du jardinage. Seuls un nombre réduits d'arbres, les plus performants arrivent à accéder à l'étage dominant après parfois une longue période d'attente pendant laquelle ils sont très dominés. Nous avons pu constater cela par l'observation de souches de gros arbres récemment exploités. Les soins culturaux consomment en gros 200 heures de travail par an, soit un peu plus d'une heure par ha et par an. Les élagages très systématiquement pratiqués dans le passé ont été fortement réduits récemment.

Diamètre d'exploitabilité

Faut il vraiment produire des gros bois ? Cette question est fréquemment évoquée avec les arguments suivants :

* *"Le prix des gros bois n'est pas forcément supérieur à celui des bois moyens"*. Cette appréciation est à moduler considérablement selon qu'il s'agit de résineux blancs où cela est plus vrai, ou des feuillus, pins et mélèzes où le diamètre est un des facteurs déterminant du prix. Cependant même dans le cas de résineux les arguments en faveur des gros bois qui persistent sont :
  - Ils sont un facteur de stabilisation de l'ensemble du peuplement et donc une assurance contre les dommages de vent.
  - En allongeant la durée de production, la proportion de la surface totale en cours de régénération diminue. Les problèmes de régénération se posent moins souvent (d'où un premier facteur d'économie au niveau des travaux sylvicoles).
  - L'exploitation des gros bois est moins onéreuse. Une étude du Professeur STEINLIN sur les problèmes de sylviculture, d'exploitation et de débardage a montré que même si le prix des gros bois devait tomber au niveau de celui du bois d'industrie, la rentabilité d'une gestion produisant des gros bois resterait supérieure à celle des petits bois précisément pour des raisons de coût sylvicole.

* *"Le temps de production des gros bois est trop important"*. Il faut toujours grossièrement le même temps pour produire un volume donné. Pour produire 1m3 de bois par an, il faut toujours environ 30m3 producteurs. Seuls comptent les facteurs de station, de climat et d'essences en place pour expliquer la production. Par contre la structure des peuplements en place intervient dans la valeur et la répartition des m3 produits. Dans une structure irrégulière il est possible de produire de manière soutenue une proportion beaucoup plus importante de gros et très gros bois sans altérerla quantité de m3 produits, ni surtour la qualité des produits.

* *"Les scieurs n'achètent plus les gros bois"*. Les scieurs s'adaptent à la ressource et se sont équipés en fonction de ce que les sylviculteurs leur offrait. Le rendement au sciage des gros bois sains et de qualité étant mathématiquement supérieur à celui des petits bois, il semble évident qu'en face d'une offre de gros bois significative, il y aura une adaptation de l'équipement industriel qui se fera plus facilement en faveur des gros bois qu'elle ne s'est faite en sens inverse. Souvent aussi, pour le scieur, gros bois signifie bois avec défauts. Or la qualité n'est pas contradictoire avec le diamètre.

* Une proportion de gros bois importante permet de conserver un capital producteur plus élevé et donc une production plus importante sans pour autant fermer la structure et bloquer le renouvellement. L'arrêt que nous avons fait auprès des deux douglas totalisant 22 m3 exploités côte à côte était particulièrement parlant à ce titre. Il y avait dans leur environnement immédiat, des jeunes perches de douglas et un très joli de hêtre de 2 mètres de haut qui présentait un rythme de croissance en hauteur soutenu à proximité immédiate de hauts perchis de douglas et sapins.

En admettant qu'il eut été possible de mettre sur la même surface occupée par ces deux arbres 44 bois d'un demi m3, non seulement leur exploitation simultanée eut été destructrice pour la stabilité du peuplement avoisinant, mais également le renouvellement que nous avons constaté n'eut pas existé.

Pour toutes ces raisons en forêt de Bouscadié les diamètres visés sont important :

- 95 cm pour le douglas
- 70 - 75 cm pour l'épicéa
- 80 à 90 cm pour le sapin

Ces paramètres sont simplement indicatifs et on conserve fréquemment des arbres de diamètre plus important si la structure locale ou leur qualité rend cela souhaitable. Mais les arbes de qualité secondaire sont récoltés à un diamètre beaucoup plus faible, sauf si les arbres ont des fonctions de stabilité et d'éducation.

Problème du gibier

Il y a du gibier en forêt, sans savoir combien, mais cela est parfaitement supportable car la régénération n'est pas compromise.

Biodiversité

Un effort important a été fait pour augmenter la proportion du hêtre dans les peuplements qui était essentiellement résineux. On considère maintenant qu'il a l'importance qui lui revient et on souhaite stabiliser le mélange au niveau actuel. Les arbres morts sont intégralement conservés s'ils sont de valeur modérée ou nulle. Cependant leur nombre est probablement encore un peu faible.

PRO SILVA c'est compliqué

L'application d'une sylviculture PRO SILVA requiert certainement un professionnalisme ou une compétence de bon niveau, mais pourquoi un domaine aussi complexe que celui de la gestion forestière ne serait pas aussi exigeant en intelligence et en savoir faire que les processus de production industrielle qui opèrent avec des machines qui bien que complexes sont pourtant plus simples qu'un écosystème forestier.

En dehors des travaux d'exploitation et de débardage, cette forêt ne requiert en gros qu'une heure de soins sylvicoles par ha et par an et la totalité des martelages d'une année est effectuée en deux jours, et cette faible charge de travail compense très largement le coût horaire des sylviculteurs.

Activité des groupes régionaux

Groupe Alpes

Tournée du 3 février 1995 à ST BERNARD DU TOUVET en ISERE organisée par J.-C. THIEVENAZ, expert forestier gestionnaire.

Forêt de BRESSON (ST BERNARD DU TOUVET), propriété de Monsieur QUINSONAS. Cas de la parcelle n° 10 (15ha 30, Altitude 950-1 000m).
Peuplement d'origine : Taillis vieillis avec présence de semis en sous étage et de quelques gros bois résineux épars.
Objectif mode de traitement fixé : Conversion vers une futaie irrégulière à dominante résineuse avec présence de feuillus en mélange (hêtre, érable).
Interventions : De 1980 à 1984 : réalisation de coupes d'éclaircie, de balivage dans le taillis ; En 1989 : sur 1/3 de la surface, nettoyage et mise en lumière des semis résineux ; En 1993 et 1994 : sur la surface totale, nettoyage et mise en lumière des semis résineux (opération concentrée sur les tâches de semis), dans l'intervalle, la règle était l'exploitation des brins d'essences secondaires (saules, noisetier...). En 1994 : en complément de l'opération de nettoyage, extraction de quelques tiges feuillues, issues du balivage de 1980-1984, dominantes sur la régénération et de mauvaises formes ou d'essences secondaires. Depuis 1980, aucune coupe de bois résineux n'a été réalisée.

Avis des participants :

Peuplements promis à un avenir certain : fourré à bas perchis d'épicéas, sapins à densité variable avec présence de brins et tiges de hêtre, érables à différents stades d'accroissement. Face à la jeunesse et à la vigueur de ce peuplement, l'avis général est d'attendre 10 à 15 ans d'évolution avant toute intervention (coupe et travaux).

Forêt de BOUTIERE (STE MARIE DU MONT)- Propriété de Monsieur D'ANNOUX. Cas des parcelles 12p et 13p (surface de 13ha , altitude 750-850 m)

Peuplement d'origine : Taillis vieilli de hêtres, érables, frênes avec quelques réserves de feuillus épars et quelques rares gros bois résineux.
Objectif : Mode de traitement fixé : conversion vers une futaie irrégulière à dominante feuillus (érables, hêtres) avec résineux en mélange.
Interventions : De 1982 à 1985 : Coupe d'éclaircie et de balivage dans le taillis. En 1992 : Coupe d'extraction de gros bois feuillus et résineux. Aucun travaux n'a été réalisé dans ces parcelles.

Peuplement à vocation feuillus affirmée, la subtilité du traitement réside dans la capacité à conserver les gros bois de qualité et la diversité d'essence, de structure, voire de hauteur tout en réduisant les densités, jugées incompatibles avec une croissance de sujets équilibrés.

A été également visitée, au col de MARCIEU, une belle futaie d'épicéa-sapin, avec un fond feuillus, en voie de capitalisation.

CONCLUSION

Un accès assez facile confirme la possibilié de s'engager dans une voie de capitalisation en gros bois de qualité en optimisant au mieux les capacités du milieu naturel.

Constitution du Groupe "ALPES"

Les participants retiennent le principe d'organiser des activités plus centrées géographiquement sur les ALPES, tout en privilégiant la diversité des milieux : de la plaine à la haute montagne, types de forêts, types de problématiques, etc.

Le principe d'inviter de manière assez systématique les propriétaires privés et entrepreneurs de travaux forestiers locaux est retenu. A l'avenir, il apparaît souhaitable que la présentation des forêts intègre de manière la plus systématique possible :

- l'origine des peuplements actuels,
- l'analyse des contraintes externes aux peuplements,
- le maximum d'éléments sur le fonctionnement biologique (stations/essences/production/structure/données qualitatives),
- bilan récent sylvicole et financier,
- les propositions de gestion ou les questions.

Il est apparu que la problématique des forêts de montagne s'articule autour des trois éléments suivants :

- les contraintes externes (relief, desserte, avalanche, station, ...) ;
- les fonctions attendues de la forêt (protection notamment, ...) ;
- le type de gestion forestière.

Une gestion "intelligente" consiste à construire et à conduire le compromis le plus adapté, en faisant abstraction de tout présupposé ou préjugé de quelque sorte que ce soit (concernant structure, composition en essences, classe d'âge, etc.).

Les idées ne manquent pas, et la diversité est telle que le groupe souhaite dans un premier temps, organiser des tournées permettant d'appréhender un certain nombre de cas différents, avant d'envisager la mise en oeuvre d'"exercices" plus concrets, voire de parvelles de référence.